

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Absents ayant donné pouvoir : 4

Absents : 2

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil à la mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur RICHEUX Jean-Francis, Maire.

La séance a été publique.

Date de convocation : mardi 7 juillet 2020.

Etaient présents : Mmes BESLY Chantal, KERISIT Nicole, LE PAPE Elisabeth, MAUFROY Murielle, THOMAZEAU-CHESSNOT Karine, VIDEMENT Claude.

Ms LECUMBERRY Bernard, LEFEUVRE Richard, LE GOALLEC Michel ; LEPAIGNEUL Bernard, NUSS Thierry, RICHEUX Hugo, RICHEUX Jean-Francis.

Absents ayant donné procuration : de AUBRY Claire à Mme BESLY Chantal, de Mme GUÉRIN Marion à Mme Murielle MAUFROY, de M. à CAVOLEAU Loïc à M. LE GOALLEC Michel, de M. THEBAULT Dorian à M. RICHEUX Jean-Francis.

Absents : M. BEAUPÈRE Laurent, Mme LEBRETON Carole.

La séance est ouverte à 17h06.

Le conseil a choisi Elisabeth LE PAPE pour secrétaire de séance.

La séance est close à 17H15.

Délibération n° 2020 / 05 / 01

Objet : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **nomination du secrétaire de séance.**

Au début de chacune de ses séances le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire propose Mme Elisabeth LE PAPE comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide :

- **DE DESIGNER** Mme Elisabeth LE PAPE comme secrétaire de séance du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020.

Vote :17 Pour -0 Contre – 0 Abstention

Au registre sont les signatures
Certifié exécutoire

Délibération n° 2020 / 05 / 02

Objet : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS : **Sénatoriales.**
Élection des délégués et suppléants

Vu le Code Electoral et notamment l'article R.131 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Ille et Vilaine,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre des délégués titulaires, délégués suppléants et délégués supplémentaires ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs d'Ille et Vilaine le 27 septembre 2020.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame Nicole KERISIT et Monsieur Bernard LEPAIGNEUL et Monsieur Hugo RICHEUX et Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste A est composée par M. Jean-François RICHEUX, Mme Elisabeth LE PAPE, M. Thierry NUSS, Mme Chantal BESLY et M. Bernard LEPAIGNEUL.

La liste B est composée par Mme Karine THOMAZEAU CHESNOT, M. Richard LEFEUVRE et M. Bernard LECUMBERRY.

c) Élection des délégués titulaires – AU NOMBRE DE 5 pour la commune de Saint-Père Marc en Poulet, comme le prévoit l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2020

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 14 votes

Liste B : 3 votes

- Sont désignés délégués titulaires en vue de l'élection des Sénateurs d'Ille-et-Vilaine :

Liste A : 4 sièges. M. Jean-Francis RICHEUX, Mme Elisabeth LE PAPE, Mme Chantal BESLY et M. Bernard LEPAIGNEUL

Liste B : 1 siège Mme Karine THOMAZEAU-CHESTOT.

d) Élection des délégués suppléants – AU NOMBRE DE 3 pour la commune de Saint-Père Marc en Poulet, comme le prévoit l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2020

Composition des listes :

La liste A est composée par Mme Muriel MAUFROY, M. Hugo RICHEUX et Mme Nicole KERISIT.

La liste B est composée par M. Richard LEFEUVRE et M. Bernard LECUMBERRY.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 14

Liste B : 3

- Sont désignés délégués suppléants en vue de l'élection des Sénateurs d'Ille-et-Vilaine :

Mme Muriel MAUFROY, M. Hugo RICHEUX et Mme Nicole KERISIT.

Au registre sont les signatures

Certifié exécutoire

Ne restant rien à l'ordre du jour, la séance est déclarée close à 17h 15.

Le Maire



Jean-Francis RICHEUX

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Père-Marc-en-Poulet. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET' around the perimeter and a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the left. Below the stamp, the name 'Jean-Francis RICHEUX' is printed in bold black letters.